

OMPI



N/A/I/3
ORIGINAL: anglais
DATE: 29 septembre
1970

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

GENÈVE

BIRPI

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA
CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS
ET DES SERVICES AUX FINS DE
L'ENREGISTREMENT DES MARQUES (UNION DE NICE)**

ASSEMBLÉE

**Première Session ordinaire
Genève, 21-29 septembre 1970**

RAPPORT

préparé par le Secrétariat

Ouverture de la session

1. L'Assemblée de l'Union de Nice (nommée ci-après "l'Assemblée") a tenu sa première session ordinaire à Genève, du 21 au 28 septembre 1970.
2. Les Etats suivants, membres de l'Assemblée à l'ouverture de la session, étaient représentés : Allemagne (République fédérale), Belgique, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie (18).
3. Les Etats et organisations qui étaient représentés par des observateurs figurent dans la liste des participants (document AB/I/INF/5).
4. La session a été ouverte par M. Edward Armitage (Royaume-Uni), Président du Comité ad hoc plénier (voir le document AB/I/33, paragraphe 5), agissant comme Président provisoire de l'Assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour a été adopté tel qu'il a été proposé dans le document N/A/I/1.Rev., et a été complété par la suite par un nouveau point : "Bâtiment du siège".

Adoption du règlement intérieur

6. Voir le document AB/I/33, paragraphe 17.

Election du Bureau

7. L'Assemblée a adopté à l'unanimité les propositions présentées par le Comité de nominations (voir le document AB/I/INF/3) et a élu le Bureau suivant :

Président	:	M. Stojan Pretnar	(Yougoslavie)
Vice-Présidents	:	M. M.J. Quinn	(Irlande)
		M. E. van Weel	(Pays-Bas)

8. M. Léon Egger, Conseiller, Chef de la Division des enregistrements internationaux de l'OMPI, a exercé les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

Etablissement du programme et adoption du budget triennal (1971 -1973) en ce qui concerne l'Union de Nice

9. Voir le document AB/I/33, paragraphe 103.

Règlement financier

10. Voir le document AB/I/33, paragraphes 40 et 41.

Désignation des vérificateurs des comptes

11. Voir le document AB/I/33, paragraphe 44.

Indication des langues dans lesquelles les textes officiels de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Nice doivent être établis

12. L'Assemblée a indiqué l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe comme langues dans lesquelles le Directeur général de L'OMPI devra établir des textes officiels de l'Acte de Stockholm de l'Arrangement de Nice.

Admission des observateurs

13. Voir le document AB/I/33, paragraphe 47.

Bâtiment du siège

14. Voir le document AB/I/33, paragraphe 110.

Adoption du rapport de la session

15. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité le 28 septembre 1970.

/Fin du document/

1. Introduction

2. Background

3. Methodology

4. Results

5. Conclusion